



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

2026.02.10

Commune de Plougastel-Daoulas (29470)

OBJET

Séance du 12 février 2026

**Budget primitif 2026 : Budget
principal**

DATE DE CONVOCATION

06 février 2026

DATE D'AFFICHAGE

Nombre de Conseillers : 33

Nombre de présents : 28

Nombre d'absents : 1

Procurations : 4

Nombre de votants : 32

Vote

Ayant voté pour 25

Ayant voté contre 7

S'étant abstenu 0

N'ayant pas pris part au vote 0

L'an 2026 à 18H30, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie, en séance publique, sous la présidence de **Monsieur Dominique CAP, Maire**.

Étaient présents :

Dominique CAP, Patricia HENAFF, Jean-Jacques ANDRE, Françoise LOUEDEC, Bernard NICOLAS, Gwenaëlle GOUENNOU, Jean-Paul TOULLEC, Françoise MORVAN, Michel CORRE, Nathalie BATHANY, Yvan LACHUER, Claudine ORVOEN, Brigitte DENIEL, Romain ABGRALL, Haoua LE GALL, François LEMAITRE, Pascal JEULAND, Claire LE VOT, Raymond-Jean LAURET, François THOUROUDE, Guillaume PARANT, Stéphane LE GALL, Marlène LE MEUR, Rémy JEZEQUEL, Elodie LANCERON, François CORRE, Damien RIVIER, Xavier LE GALL

Étaient absents :

Loise QUERE

Étaient représentés :

Sylvain GANGLOFF donne pouvoir à Bernard NICOLAS, Julie MERCIER donne pouvoir à Nathalie BATHANY, Tiphaine BOISSON donne pouvoir à Michel CORRE, Aude BURGER-CUZON donne pouvoir à Marlène LE MEUR

Monsieur Romain ABGRALL a été désigné pour remplir ses fonctions de secrétaire de séance qu'il a acceptées.

Ainsi délibéré en séance, les jours, mois et an que dessus.
Pour extrait certifié conforme au Registre.

Budget primitif 2026 : Budget principal

Rapporteur :**Bernard NICOLAS 4ème Adjoint au Maire****Exposé**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L 2312-1 et suivants et L 2313, L 2321 et suivants,

Vu la Loi d'Orientation n° 92-125 du 6 février 1992 relative à l'organisation territoriale de la République et notamment ses articles 11 et 13,

Vu la délibération n°2021-12-06 du 16 décembre 2021 approuvant le passage en nomenclature M57,

Vu le débat d'orientation budgétaire organisé en application de la Loi du 6 février 1992, le 17 décembre 2025,

Considérant la consultation de la commission plénière du 5 février 2026 sur le projet de budget primitif du budget principal Ville tel qu'exposé ci-dessous,

Délibération :

Après avoir entendu l'exposé et après avoir délibéré les membres du Conseil municipal décident :

- D'approuver, par chapitre, le Budget Primitif 2026, arrêté comme suit :
 - o En Section de fonctionnement : 16.087.800,00 €.
 - o En Section d'investissement : 12.376.419,66 €.

Projet de délibération soumis à la :

Séance plénière des commissions 2020-2026 du 05 février 2026

Délibération du Conseil Municipal :

Ayant voté pour 25

Ayant voté contre 7 : Guillaume PARANT, Aude BURGER-CUZON, Stéphane LE GALL, Marlène LE MEUR, Rémy JEZEQUEL, Elodie LANCERON, Damien RIVIER.

S'étant abstenu 0 :

N'ayant pas pris part au vote 0 :

Fait à Plougastel-Daoulas, le 12 février 2026

**Le Maire,
Dominique CAP**

**Secrétaire de séance
Romain ABGRALL**

CERTIFIE EXECUTOIRE par le Maire

Publié le 24 février 2026

Présentation du Budget Ville Budget primitif 2026

Sommaire :

SECTION DE FONCTIONNEMENT : 16.087.800€ en 2026 A COMPARER A 15.103.244€ en 2025.....	2
- LES RECETTES PREVISIONNELLES DE FONCTIONNEMENT :	2
- LES DEPENSES PREVISIONNELLES DE FONCTIONNEMENT :	4
SECTION D'INVESTISSEMENT : 12.376.419,66€ en 2026 A COMPARER A 12.294.877,37€ en 2025.....	7
1- LES RECETTES PREVISIONNELLES D'INVESTISSEMENT	7
2- LES DEPENSES PREVISIONNELLES D'INVESTISSEMENT :	8
RESULTATS :	11

Mairie - Ti-kêr

1 rue Jean Fournier - 1 straed Yann Fournier

CS 80031 - 29470 Plougastel-Daoulas/Plougastell-Daoulaz

Tél. / Pgz 02 98 37 57 57

Site / Lec'hienn : www.ville-plougastel.bzh

Mail / Postel : tiker@mairie-plougastel.fr

 Ville de Plougastel-Daoulas

La correspondance doit être exclusivement adressée à Monsieur le Maire - Al lizheroù a ranker kas d'an aotrou Maer hepken



Le budget primitif 2026 est un budget de 28.464.219,66€ décomposé en deux sections, une section de fonctionnement de 16.087.800,00€ et une section d'investissement de 12.376.419,66€

Le comparatif des comptes se fait du Budget 2025 (Budget primitif + Décisions modificatives) par rapport au Budget Primitif 2026.

SECTION DE FONCTIONNEMENT : 16.087.800€ en 2026 A COMPARER A 15.103.244€ en 2025

- LES RECETTES PREVISIONNELLES DE FONCTIONNEMENT :

1- 1 Chapitre 013 – Atténuation de charges : 55.000€ en 2026 contre 58.500€ en 2025

Ce chapitre concerne le remboursement par les assureurs et la sécurité sociale des indemnités journalières, pour les agents en arrêt de travail pour 42.500€ et le remboursement attendu pour le financement du poste de conseiller numérique pour 12.500€ dont la convention arrive à échéance cette année.

1-2 Chapitre 70 – Produits des services, du domaine et ventes diverses : 1.576.000€ en 2026 à comparer aux 1.330.200€ en 2025

Les recettes sont en hausse principalement par la prise en compte de la facturation des repas à l'OGEC st Jean-St Pierre à compter de septembre 2026 (+86K€).

Les autres recettes ont été évaluées sur le montant constaté en 2025 et de la tendance des années antérieures. Aussi, de légère hausse ont été prise en compte :

- Concessions : +4K€
- Droits de station portuaire : +2K€
- Droits des services culturels : +4K€
- Droits à caractère de loisirs : +25K€
- Autres marchandises : +7K€

Les autres recettes sont stables.

1-3 Chapitre 73 – Impôts et taxes : 11.564.000€ en 2026 à comparer aux 11.277.985€ en 2025

Une évolution des recettes fiscales est budgétée compte tenu de l'indexation des valeurs locatives sur l'inflation constatée en N-1 et de l'effet base physique (+2,7%). Au moment de l'élaboration de ce budget, l'état fiscal des bases prévisionnelles n'est pas paru.

Il n'y a pas d'évolution des taux.

La dotation de solidarité communautaire reste constante pour donner suite aux engagements pris dans le Pacte Fiscal et Financier de Solidarité au sein de Brest Métropole.

Le Fond de Péréquation InterCommunal (FPIC) dont le territoire est toujours bénéficiaire est revu à la baisse 135.000€ (-9.000€), car le territoire pourrait également être contribuable à compter de 2026.



Les recettes de droit de mutation ont été élevées en 2025. Aussi, celles de 2026 sont basés sur une moyenne des dernières années à laquelle s'ajoute les droits à venir sur la vente à venir d'un commerce ; le montant estimé de cette vente est de 400K€.

Les recettes des autres fiscalités sont revues à la baisse en raison des tendances des dernières années (-50K€)

Les autres recettes du chapitre sont maintenues aux montants des années antérieures.

1-4 Chapitre 74 – Dotations, subventions et participations : 1.922.800€ en 2026 à comparer aux 1.919.130€ en 2025

La dotation globale de fonctionnement (DGF) est budgétée avec un écrêtage comme cela a lieu sur chaque année budgétaire, et la dotation nationale de péréquation est également légèrement diminuée.

Les subventions de fonctionnement perçues pour les actions menées et les compensations de l'Etat sur les exonérations accordées en 2025, sont estimées sur la base des sommes reçues les années antérieures, soit en hausse par rapport à 2024.

Les versements de la CAF sont stabilisés.

1-5 Chapitre 75 – Autres produits de gestion courante : 225.000€ en 2026 à comparer aux 251.429€ en 2025

Ce chapitre comporte principalement des recettes de loyers (gendarmerie et location de salles, notamment de l'Avel Vor), qui sont en légère hausse en raison de la fin de travaux de l'Avel Vor. Et des demandes de plus en plus importantes.

Ce chapitre est présenté en baisse, uniquement en raison du caractère exceptionnel du montant des autres charges de gestion courante inscrite en 2025 par rapport aux encaissements des remboursements d'assurance de la tempête Ciaran.

1-6 Chapitre 76 – Produits financiers : 0€ en 2026 comme en 2025

Le budget de Lauberlac'h a remboursé sa dernière échéance en 2025.

1-7 Chapitre 77 – Produits exceptionnels : 0€ en 2026 comme en 2025

1-8 Recettes d'ordre : 245.000€ en 2026 comme en 2025

Les recettes d'ordre comprennent deux types de recettes :

- Les travaux en régie : les travaux réalisés par les services techniques sont intégrés à l'actif de la commune pour le jeu des écritures d'ordre (45.000€)
- L'amortissement des subventions reçues pour des biens amortissables, (200.000€)

1-9 Chapitre 002 – Excédent de fonctionnement reporté : 500.000€ en 2026 à comparer aux 0€ en 2025

Une portion de l'excédent de fonctionnement généré en 2025 est conservée à la section pour 2026.



- LES DEPENSES PREVISIONNELLES DE FONCTIONNEMENT :

Les dépenses prévisionnelles de fonctionnement augmentent entre 2025 et 2026. Cette hausse s'explique principalement par une très forte augmentation des dépenses de personnel et des charges à caractère général, avec notamment l'intégration de nouveau service (ferme communale) et de nouvelle prestation (repas pour l'OGEC St Jean-St Pierre).

2-1 Chapitre 011 - Charges à caractère général : 3.550.000€ en 2026 à comparer aux 3.408.000€ en 2025

Les dépenses prévisionnelles de ce chapitre augmentent de 4,17% entre 2025 et 2026.

Chaque service a exprimé son besoin en fonction des besoins récurrents de fonctionnement, des projets déjà validés à venir et des événements exceptionnels :

- Service Communication (-12K€) : ajustement les crédits de prestation suite à l'externalisation de l'impression du Pedenn Zul.
- Service Petite Enfance (-18K€) : Les dépenses reviennent à un niveau récurrent car il n'a pas cette année de dépense liée au diagnostic demandé sur le territoire.
- Service Population (+14K€) : Mise en place des reprises de concessions, pour un coût de 1.500€ par reprise.
- Service Culture (+36K€) : Poursuite de la programmation anniversaire de l'Avel Vor
- Service Ressources humaines (8K€) : Prise en compte des demandes de bilan de compétence demandées par des agents.
- Service Informatique (-15K€) : Renégociation de certains contrats à la baisse, du fait de la mise en concurrence et de l'optimisation des ressources (signature sur 3 ans pour une baisse tarifaire)
- Service Patrimoine travaux (-68K€) : pas de présence des dépenses liées à la tempête, stabilisation des dépenses liées à l'énergie.
- Service TEDP (-16K€) : fin de la maintenance du logiciel du budget participatif, achèvement de certains projets
- Service Cuisine (+194K€) : application de la hausse tarifaire sur les denrées alimentaires et prise en compte de 500 repas supplémentaires à compter de septembre 2026.
- Année thématique : Année Découvertes, budget constant à 25.000€ qui est partagé entre les différents services qui organisent des événements sur cette thématique

2-2 Chapitre 012 – Charges de personnel : 6.250.000€ en 2026 à comparer aux 5.990.000€ en 2025

Les dépenses prévisionnelles de personnel augmentent de 4,34%.

- Nouveautés réglementaires :

Nouveau taux de cotisation patronal CNRACL au 1er janvier : + 3 points (+67K€)

Mise en place de la mutuelle et de la participation obligatoire employeur : +20K €

Versement mobilité régional et rurale : + 5K€

Augmentation du SMIC à compter du 1er janvier : + 6K€

Total : + 98K€

- Enveloppes 2026 :

Avancement de grade et promotion interne : + 5K€



Revalorisation IFSE : + 16K€
Elections municipales 2 tours : + 7K€
Allocataire chômage : + 1K€
Renfort saisonnier et remplacement : + 44K€
Total : + 73K€

- Nouveautés 2026 :

Renfort cuisine centrale (0.8 ETP) : + 29K€
Recrutement DGS mai 2026 : + 42K€
Maraîchère 100% : + 18K€
Total : + 89K€

2-3 Chapitre 014 – Atténuation de produits : 1.693.711€ en 2026 à comparer aux 1.697.193€ en 2025

Les dépenses de ce chapitre concernent l'attribution de compensation versée à Brest Métropole à la suite de transferts de compétences et la contribution volontaire par rapport à la loi SRU sur les logements sociaux.

Et la prévision du versement d'une dépense de FPIC dont le territoire de Brest Métropole pourrait devenir contributaire.

2-4 Chapitre 65 – Autres charges de gestion courante : 1.557.348€ en 2026 à comparer aux 1.527.880€ en 2025

Ce chapitre est principalement composé des subventions apportées aux :

- Associations : l'enveloppe est constante par rapport aux autres années
- Ecoles : Application de la hausse du forfait de contrat d'association, et prise en compte des différentes participations à l'enseignement (Piscine, Voile, Transports, Classe découverte,...).
- CCAS : la participation versée au budget du CCAS pour assurer l'équilibre budgétaire (270.000€), identique à 2025

Et des indemnités aux élus pour lesquelles une augmentation de 4% est attendue à compter d'avril (+6K€) et la cotisation Carel (+25K€).

2-5 Chapitre 66 – Charges financières : 415.300€ en 2026 à comparer aux 243.000€ en 2025

Ces dépenses reprennent les intérêts des emprunts souscrits les années antérieures.

Cette enveloppe comprend également, l'emprunt qui devrait être souscrit en 2026 et le recours à une éventuelle ligne de trésorerie en cas de décalage entre les décaissements et les encaissements (subventions, prestations,...)

2-6 Chapitre 67 – Charges exceptionnelles : 4.000€ en 2026 à comparer aux 5.075€ de 2025



Ce chapitre est dorénavant composé uniquement des annulations de titres sur exercices antérieurs.

2-7 Dépenses d'ordre : 2.567.441€ en 2026 à comparer aux 2.182.096€ en 2025

Les dépenses d'ordre concernent :

Les amortissements des biens acquis en investissement (1.450.000€)

Le virement à la section d'investissement qui est de 1.117.441€ soit un montant supérieur à l'année 2025 (1.032.096€)

2-8 Dépenses imprévues : 50.000€ en 2026 comme en 2025

Les dépenses imprévues sont budgétées à 50.000€ soit 0,37% des dépenses réelles de fonctionnement (à comparer aux 2% autorisés).





SECTION D'INVESTISSEMENT : 12.376.419,66€ en 2026 A COMPARER A 12.294.877,37€ en 2025

1- LES RECETTES PREVISIONNELLES D'INVESTISSEMENT

Les recettes d'investissement mentionnées proviennent des éléments suivants :

1-1 Chapitre 13 - Subventions : 1.713.249€ en 2026 à comparer aux 2.953.364€ en 2025

Le montant de ces recettes comprend les restes à réaliser de 2025 dont les sommes n'ont pas été perçues au moment de la clôture comptable (1.308K€).

Parmi les subventions inscrites en restes à réaliser, les principales sont :

- La rénovation de l'Avel Vor : 18K€
- La rénovation de la Fontaine Blanche : 100K€
- Les travaux de l'église : 51K€
- Le mur de soutènement Ti Glaz : 144K€
- La rénovation et l'extension du Groupe Scolaire Kéravel : 680K€
- Le réaménagement de la Mairie : 150K€
- La vidéoprotection : 50K€
- L'aide aux Maires bâtisseurs : 87K€

Les subventions nouvelles portent sur d'autres subventions obtenues pour l'extension et la rénovation de Keravel, la rénovation de la Fontaine Blanche et des nouvelles demandes comme les renouvellements des équipements de l'Avel Vor, les chapelles.

1-2 Chapitre 16 - Emprunts : 6.250.000€ en 2026 à comparer aux 2.650.000€ en 2025

La réalisation du programme d'investissement 2026 nécessite de budgéter un emprunt qui pourrait être effectué à la fin du premier semestre 2026.

1-3 Chapitre 10 – Dotations, fonds divers et réserves : 1.627.112€ en 2026 à comparer aux 1.841.522€ en 2025

Ce chapitre comporte trois types de recettes :

- Le fond de compensation sur le TVA qui est perçu sur les investissements éligibles de l'année N-1 : 900.000€
- La taxe d'aménagement qui découle des travaux réalisés par les ménages et les entreprises sur la commune : 10.000€
- L'excédent de fonctionnement de l'année N-1 capitalisé, soit la part du résultat de la section de fonctionnement de l'année précédente qui permet de financer partiellement les investissements de l'année N : 717.112€

1-4 Chapitre 27 – Créances et prêts : 0€ en 2026 comme en 2025

Le prêt souscrit par la commune mais dont une partie est pris en charge par le budget annexe de Lauberlac'h Four à chaux est arrivé à échéance. Il n'y a plus de capital à rembourser.

1-5 Chapitre 024 – Produit des cessions : 0€ en 2026 comme en 2025

Pas de recettes de cession.

1-6 Opérations d'ordre : 2.567.441€ en 2026 à comparer aux 3.907.559€ en 2025

Les opérations d'ordre en recettes d'investissement sont de 3 sortes :

- Le virement de la section de fonctionnement qui est la contrepartie d'une dépense de fonctionnement déjà mentionnée : 1.117.441€
- Les amortissements des biens acquis les années antérieures et ceux acquis en cours d'année 2025 au prorata temporis de leur mise en service : 1.450.000€

1-7 Résultat cumulé à n-1 : 218.618€ en 2026 à comparer aux 336.679€ en 2025

2- LES DEPENSES PREVISIONNELLES D'INVESTISSEMENT :

Les dépenses prévisionnelles d'investissement se composent de la manière suivante :

2-1 Opérations d'équipement : 10.584.570€ en 2026 à comparer aux 8.374.815€ en 2025

- **RESTES A REALISER : 2.830.457€**

Les restes à réaliser correspondent aux dépenses engagées sur 2025 mais non mandatées et/ou pour lesquelles les factures n'ont pas été reçues à temps pour être prises en charge sur le budget 2025.

Les principales dépenses en restes à réaliser sont des travaux du groupe scolaire de Keravel, de la Fontaine Blanche, de l'Avel Vor, de réaménagement de la Mairie, de la vidéoprotection, de la ferme communale dont les dépenses ont été engagées.

- **OPERATIONS NOUVELLES + RESTES A REALISER (RAR)**

Programme n°01001 – Culture : 227.964€

- L'extension et le ravalement de l'Avel Vor et tous les agencements intérieurs : 107.057€ (dont 95K€ de RAR)
- Les acquisitions de la médiathèque sur les enveloppes annuelles et via le PCSES (ouvrages, jeux, mobilier et matériel) : 42.093€ (dont 7K€ de RAR)
- Les acquisitions de matériel son et lumière de l'Avel Vor : 39.675€
- Etude sur le chauffage du cinéma : 30.460€ (uniquement du RAR)

Programme n°01002 – Bâtiments communaux divers et accessibilité : 744.691€

- L'aménagement de la Mairie : 400.000€ (dont 262K€ de RAR)
- La rénovation de deux logements de la gendarmerie : 42.376€ (dont 2K€ de RAR)
- Les divers travaux de rénovation et d'accessibilité des bâtiments communaux : 105.483€ (dont 5K€ de RAR)

- Le ravalement de bâtiment : 10.000€
- L'innovation installations techniques : 47.000€ (dont 29K€ de RAR)
- Le renouvellement du mobilier de bureau : 39.674€ (dont 10K€ de RAR)
- L'étude sur l'extension de l'ADMR : 95.158€ (15K€ de RAR)

Programme n°01003 – Edifices religieux : 166.454€

- La phase 2 des travaux de l'Eglise avec le démarrage des études : 30.000€
- Les travaux des Chapelles : 82.076€ (dont 20K€ de RAR)
- L'acquisition de nouvelles cavurnes et colombariums : 22.040€ (dont 10K€ de RAR)
- L'étude hydrogéologique du cimetière : 7.338€ (uniquement du RAR)

Programme n°01004 – Ports : 66.190€

- Les divers travaux consécutifs au diagnostic des infrastructures portuaires : 41.190€ (uniquement du RAR)
- L'acquisition de divers matériels : 5.000€
- La rénovation du St Guénolé : 20.000€

Programme n°01005 – Equipements techniques : 22.189€

- L'acquisition de divers matériels : 22.189€ (dont 7K€ de RAR)

Programme n°01006 – Scolaire et restauration : 6.591.708€

- La poursuite du programme d'extension et de rénovation du groupe scolaire de Keravel : 6.400.000€ (dont 1.398K€ de RAR)
- Les demandes en matériel, mobilier et informatique : 33.560€
- Les besoins de la cuisine (dont les travaux liés à l'intégration de St Jean – St Pierre) : 129.400€

Programme n°01007 – Enfance : 24.335€

- Les équipements pour la maison de l'enfance : 19.335€ (dont 2K€ de RAR)
- Les équipements pour le service Enfance : 5.000€

Programme n°01008 – Jeunesse : 12.427€

- Les divers matériels pour la salle de musique : 5.677€ (dont 2K€ de RAR)
- Matériel pour le club ADO : 2.100€
- Matériel pour la SIJ : 3.000€

- Equipements pour les séjours et bivouacs : 1.650€

Programme n°01009 – Equipements sportifs : 1.756.309€

- La rénovation de la salle de la Fontaine Blanche : 1.521.872€ (dont 579K€ de RAR)
- Le remplacement des leds dans les salles : 48.000€
- Le renouvellement de matériel : 44.678€ (dont 24€ de RAR)
- Les travaux sur JJLG : 28.109€ (dont 10K€ de RAR)
- Les travaux sur l’Avel Sport : 45.500€
- Les travaux sur la piste de BMX : 25.000€

Programme n°01010 – Budget Participatif : 37.345€

- Le solde des projets validés en 2024 : 37.345€ (dont 35.472 de RAR)

Programme n°01011 – Transitions écologiques : 59.000€

- Les subventions aux particuliers : 45.000€
- La promotion des mobilités douces, mouillages, ... : 14.000€

Programme n°01012 – Informatique : 249.576€

- La préparation de la refonte de l’infrastructure : 142.835€ (dont 93K€ de RAR)
- Les divers logiciels : 44.435€ (dont 2K€ de RAR)
- Les divers matériels informatique et téléphonie : 62.306€ (dont 18K€ de RAR)

Programme n°01013 – Cadre de vie : 626.231€

- La vidéo protection : 180.993€ (dont 81K€ de RAR)
- La constitution de réserves foncières : 300.000€
- L’installation d’éclairage : 25.000€ (uniquement du RAR)
- La ferme communale : 83.648€ (dont 34K€ de RAR)
- La signalisation des sentiers : 11.672€ (uniquement du RAR)
- L’acquisition de tentes pliantes : 17.299€ (uniquement du RAR)

2-2 Chapitre 204 – Subvention d’équipement : 77.000€ en 2026 comme en 2025

Dans le cadre du Pacte Fiscal et Financier Solidaire de la Métropole une attribution de compensation, est versée pour un montant de 77.000€.

2-3 Chapitre 16 - Emprunts : 1.270.000€ en 2026 à comparer aux 935.851€ en 2025

Ce chapitre correspond au remboursement du capital des emprunts souscrits par la commune pour le financement de ses investissements et du nouvel emprunt à venir en 2026.

2-4 Chapitre 13 - Subvention : 0€ en 2026 comme en 2025

Il n'y a pas de corrections à apporter sur les subventions, elles sont toutes dorénavant traitées en subventions amortissables, les dépenses étant elles aussi amorties.

2-4 Chapitre 26 - Participations : 0€ en 2025 comme en 2025

Ces participations peuvent être volontaires ou obligatoires. Si un besoin devait être identifié cela serait corrigé par décision modificative

2-5 Opération d'ordre : 245.000€ en 2026 à comparer aux 1.970.463€ en 2025

Ces opérations d'ordre sont en partie la contre passation des écritures de la section de fonctionnement sur les travaux en régie (45.000€) et sur les amortissements des subventions d'investissement (200.000€).

2-6 Dépenses imprévues : 200.000€ en 2026 à comparer à 150.000€ en 2025

Ces dépenses permettent de financer un investissement non prévisible au moment de la conception du budget.

La somme prévue représente 1,65% des dépenses réelles d'investissement soit un montant inférieur aux 2% autorisés.

RESULTATS :

Le budget 2026 tel que présenté ci-dessus donne au 31 décembre 2026, une situation prévisionnelle de la commune avec une épargne brute de 2.372K€ et une épargne nette de 1.102K€.

L'encours prévisionnel de la dette au 31/12/2026 (avec le nouvel emprunt) : 19.671K€

La capacité de désendettement de la commune serait de 8,29 années fin 2026.

La commune présente donc une situation financière saine tout en poursuivant son programme d'investissement très important.